

# Cerfs - Soutien des prix de la viande

Encourager la commercialisation de la viande de cerf local.

## Modalités de l'aide

Convention Agence rurale /OCEF/éleveur.

Être à jour de ses cotisations à l'EDEC.

Versement d'un complément de prix à l'éleveur en fonction du type de carcasse abattue (Classe A et Classe 1) : montant de la prime (225 F/kg réssuyé) pour les carcasses abattues à l'OCEF.

## Pièces justificatives à fournir

- Attestation d'acceptation et d'adhésion (document à remplir avec l'EDEC) \*
- État d'abattage fourni par l'OCEF
- RIB (pour la 1<sup>ère</sup> demande)

## Conditions à remplir

Cerfs capturés et élevés pendant une période de 3 mois minimum. Abattage dans une structure ayant une autorisation d'exercer l'abattage des animaux de boucherie titulaire d'un agrément d'hygiène (AH ou AHS) et respectant les règles sanitaires et commerciales en vigueur.

Date limite de réception : 13 décembre 2024

**Céline MARCHAL**

Chargée de mission

 [260960](tel:260960)

 [contact@agencerurale.nc](mailto:contact@agencerurale.nc)